Envoyé en préfecture le 09/10/2018
Reçu en préfecture le 09/10/2018
Affiché le 10 OCT. 2018
ID : 035-213500804-20181009-D1809-AU

CINTRÉ
La Commune à Vivre

# DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
# ARRONDISSEMENT DE RENNES
# CANTON DE LE RHEU

## *VILLE DE CINTRÉ*

## DECISION N° 17/09 PORTANT DECISION DE VIREMENT DE CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL 2018

Monsieur le Maire,
- Vu notamment les articles L2336-3, L2336-4, L1612-4, L2321-2, L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération en date du 8 avril 2014,

## DECIDE

**Article 1** : Le Maire décide les transferts de crédits suivants de la section de fonctionnement :
de l'article 022 (Dépenses imprévues) - 1566 € vers :
- Article 6065 : + 700 € (achat de DVD pour la bibliothèque)
- Article 6574 : + 150 € (subvention exceptionnelle AACC)
- Article 65748 : + 331 € (Participation frais de fonctionnement école notre de dame à Montfort sur Meu)
- Article 65548 : + 385 € (Complément participation Syndicat école de musique de la Flume)

**Article 2** : . Le Maire décide les transferts de crédits suivants de la section d'investissement :
de l'article 020 (Dépenses imprévues) – 522 € vers :
Article 2183-117 : + 491 € (pont réseau accès internet mutualisé)
Article 165 : + 51 € (restitution caution badges)

**Article 3** : Ce virement sera porté à la connaissance du Conseil Municipal lors de la séance la plus proche.

**Article 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune, un extrait en sera affiché à la porte de la mairie et ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine et au comptable de la collectivité.

Le Maire,
. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à CINTRE
Le 9 octobre 2018

Le Maire,

MAIRIE de CINTRE 35 (Ille-et-Vilaine)

Jacques RUELLO.